

**LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR**

# PERMIS A

**TARIFS**  
en vigueur au 20/09/2023

|   |              |
|---|--------------|
| <b>Frais d'inscription :</b>  | <b>161€</b>  |
| Comprenant les frais de gestion (111€) et de fournitures pédagogiques (50€)   |              |
| <b>Evaluation de départ : 1 H sur piste</b>   | <b>38€</b>   |
| <b>Code ETM :</b>   | <b>49€</b>   |
| Comprenant le code d'accès internet 6 mois (renouvellement : 6 mois/49€ ou 3mois/25€)                                 |              |
| <b>Formation pratique 15 heures :</b>   | <b>684€</b>  |
| Comprenant les frais d'accompagnement à l'épreuve plateau (57€) et d'accompagnement à l'épreuve de circulation (57€)  |              |
| <b>Forfait pratique 20 heures :</b>   | <b>874€</b>  |
| Comprenant les frais d'accompagnement à l'épreuve plateau (57,€) et d'accompagnement à l'épreuve de circulation (57€) |              |
| <b>Heure de conduite :</b>  | <b>38€/h</b> |

**Documents à fournir**

- o Photocopie recto-verso de la carte d'identité (ou passeport) du candidat.
  - o Photocopie recto-verso de la carte d'identité d'un parent (si mineur).
  - o Photocopie du livret de famille (si le candidat est mineur et que son nom diffère de celui du représentant légal).
  - o Une e-photo (photomaton à l'auto-école si besoin).
  - o Photocopie d'une ASSR ou de l'ASR (pour 1ère demande, si naissance après 1987).
  - o Photocopie de l'attestation de recensement (16 ans uniquement).
  - o Photocopie de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC, anciennement JAPD), de l'attestation provisoire en instance de convocation ou de l'attestation individuelle d'exemption (de 17 à 24 ans inclus).
  - o Photocopie recto-verso du permis déjà obtenu par le candidat (AM, A1, A2 ou A).
  - o Une enveloppe suivie format A5 et timbrée à 50g au nom et adresse du candidat
  - o Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (FACTURE EDF, eau, téléphone fixe ou portable, feuille d'imposition, quittance de loyer) Si né à l'étranger, fournir att sécurité sociale.
- Si le candidat n'a pas de justificatif de domicile à son nom :**
- o Photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeur.
  - o Attestation d'hébergement remplie et signée au nom de l'hébergeur et du candidat.
  - o Photocopie recto-verso de la carte d'identité de l'hébergeur.
  - o Photocopie de la communication d'une décision judiciaire relative au permis de conduire ou du document "réf 44".
  - o Visite médicale réalisée par un médecin agréé.
  - o Tests psychotechnique

N.B. : Concernant la durée de validité de la carte d'identité

\* Pour les mineurs : 10 ans à partir de sa date de délivrance.

\* Pour les majeurs : 15 ans (valable également pour les cartes délivrées à des majeurs du 01/01/2004 au 31/12/2013)

**Equipement obligatoire**

Possibilité de prêt

Equipement personnel



**Examen du Code**

Centres d'examen du code à proximité



<https://www.lecode.laposte.fr>

470 rue Gustave Eiffel 33380 Biganos

(\* N'est pas incluse la redevance théorique auprès du prestataire agréé d'un montant de 30€ (tarif national).